

DOSSIER D'INFORMATION

Contrat Local de Santé Nord Franche-Comté 2018 - 2023



« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

Préambule de la constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé, signée le 22 juillet 1946.

CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS)

DEFINITION :

Le Contrat local de Santé est une des mesures de la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires de 2009. Il est un outil de contractualisation visant à dynamiser les partenariats entre les différents acteurs de la santé et les collectivités territoriales. Il permet de répondre aux enjeux de santé d'un territoire avec une visée globale de réduction des inégalités sociales et territoriales. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions au plus près des populations.

CARACTERISTIQUES :

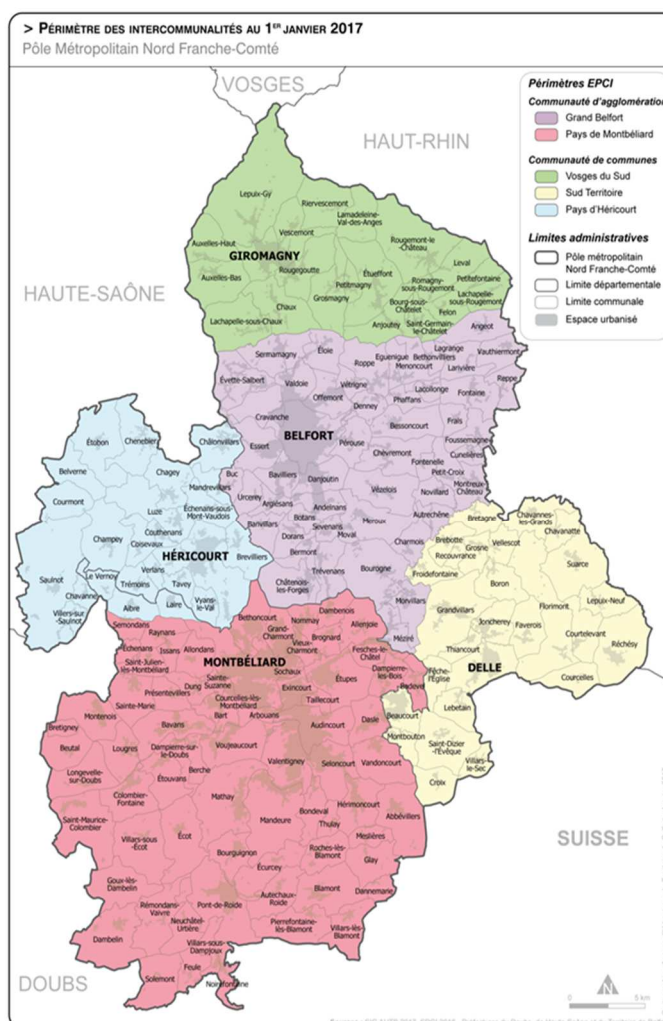
- Une stratégie et des objectifs définis en commun avec les acteurs des secteurs médicaux paramédicaux, sociaux, médico-sociaux et les collectivités
- Un programme d'actions pluriannuel co-construit à partir des besoins locaux et en appui des actions menées par les partenaires
- Un suivi de la mise en œuvre et une évaluation des résultats conjoints

OBJECTIFS :

- Lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé
- Décliner les politiques de santé (nationales et régionales) à l'échelle locale
- Mettre en cohérence des leviers et des acteurs autour de priorités définies localement
- Améliorer la coordination entre les champs de la santé pour répondre aux situations complexes de prises en charge
- Mettre en œuvre des solutions pour faciliter les parcours de santé et de vie des personnes.

LE TERRITOIRE DE CONTRACTUALISATION : LE NORD FRANCHE-COMTE

- **5 intercommunalités** (au 1^{er} janvier 2017)
Communauté de communes des Vosges du Sud, Grand Belfort Communauté d'Agglomération, Communauté de communes Sud Territoire, Pays de Montbéliard Agglomération, Communauté de communes du Pays d'Héricourt
- **196 communes**
- **3 départements : Doubs, Haute-Saône et Territoire de Belfort**
- **311 824 habitants** (Insee 2016)
- **251 hab/km²**
- **130 000 emplois**
- **Territoire de contractualisation le plus peuplé en BFC** (11 % de la population BFC)
- **Territoire de Groupement Hospitalier de Territoire (GHT)**
- **Territoire de démocratie en santé**



De la prévention aux soins de proximité :

1. Développer la prévention et la promotion de la santé

Non moins de sept types d'actions seront engagés sur ce premier axe du contrat pour favoriser l'adoption de comportements favorables à la santé dans la population du Nord Franche-Comté : dans le champ de la nutrition, pour promouvoir le parcours d'accompagnement sportif pour la santé (PASS), ou consolider le dépistage organisé des cancers...

Les jeunes seront plus particulièrement ciblés (mise en œuvre du programme Pass Santé Jeunes, développement des compétences psycho-sociales des jeunes en situation de handicap).

2. Promouvoir un environnement favorable à la santé

De multiples enjeux ont été identifiés sur le territoire du Pôle métropolitain tant en termes de qualité de l'eau potable ou de l'air (extérieur et intérieur), de lutte contre l'ambrosie, mais aussi d'amélioration de l'habitat ou de risques liés au bruit.

Une action visera par exemple la lutte contre les risques auditifs et l'amélioration acoustique des bâtiments accueillant des enfants.

3. Améliorer les parcours de santé

Les acteurs du territoire ont identifié des thématiques particulières ou des populations spécifiques pour lesquelles les parcours de santé et de vie des personnes devaient être améliorés.

Les personnes âgées

Si le territoire enregistre un vieillissement moins marqué que dans le reste de la région, le nord Franche-Comté compte cependant près de 28 000 personnes âgées de 75 ans et plus, soit 9% de sa population.

Le projet médical du groupement hospitalier de territoire (GHT) nord Franche-Comté prévoit la constitution d'une filière gériatrique qui devra permettre la collaboration entre services à domicile, établissements de soins et établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Le territoire expérimente également le programme PAERPA (personnes âgées en risque de perte d'autonomie) depuis fin 2018.

Les personnes en situation de handicap

Concernant le parcours de santé des personnes en situation de handicap, la priorité est mise sur l'accès aux soins. A cet effet, le CLS prévoit notamment la mise en place du dispositif Handiconsult. Celui-ci porté par l'HNFC permet aux enfants et adultes (accueillis en structures ou vivant à domicile) quel que soit le type de handicap de bénéficier de consultations spécialisées organisées et adaptées pour améliorer l'accès aux soins hospitaliers.

Précarité/vulnérabilité

Avec un taux de pauvreté supérieur à la moyenne régionale sur un territoire qui compte 13 quartiers prioritaires « politique de la ville » (représentant plus de 12% de la population), le contrat prévoit un effort pour l'adaptation et la personnalisation de l'accompagnement vers la santé des plus fragiles. Un espace mobile de santé est expérimenté sur le Territoire de Belfort pour aller vers les personnes en situation de précarité, tant en termes d'accès aux droits de santé que d'accès à des actions de santé.

Santé mentale et psychiatrie

Sur le territoire, les acteurs des champs sanitaire, médico-social, social sont engagés dans une démarche collaborative conduite par la plateforme de coordination en psychiatrie et santé mentale, portée par l'association hospitalière de Bourgogne-Franche-Comté (AHBFC). Ces travaux se formaliseront dans un projet territorial de santé mentale et un contrat territorial de santé mentale (en 2020). Ce dernier favorisera une prise en charge, un accompagnement global et décloisonné des patients atteints de troubles psychiques dans une dynamique de parcours de santé. Des actions concernant la prévention, le diagnostic, les soins, la réhabilitation sont inscrites dans ce projet.

Neurologie

Des représentants des médecins, des kinésithérapeutes, des orthophonistes, des infirmiers, mais aussi des établissements médico-sociaux et de santé sont engagés pour renforcer la pertinence des orientations et la fluidité des parcours sur ce type de prise en charge, en particulier des AVC.

4. Renforcer l'accès aux soins

Le territoire affiche une densité de médecins généralistes de 89 pour 100 000 habitants, contre 105 à l'échelle nationale. D'autres catégories de professionnels de santé, comme les kinésithérapeutes, sont également en tension (50 pour 100 000 habitants en NFC contre une moyenne nationale de 112).

Le contrat local rappelle la mobilisation des acteurs pour favoriser l'installation de professionnels de santé sur le territoire dans le but d'améliorer l'accès aux soins de premier recours : promotion de l'attractivité du territoire, développement de consultations non programmées, de la télémédecine, développement des formations d'initiation à la maîtrise de stage universitaires pour les médecins généralistes, accompagnement des professionnels de santé à l'élaboration de projets d'exercice coordonné ..

PROGRAMME D' ACTIONS :

Axes stratégiques	Thématiques	Fiches action (FA)
Développer la prévention et la promotion de la santé	Prévention et promotion de la santé	<ul style="list-style-type: none"> - FA1 : Renforcement de la qualité des programmes de développement des Compétences Psycho-Sociales (CPS) - FA2 : Développement des Compétences Psycho-Sociales des jeunes en situation de handicap - FA3 : Renforcement de la qualité des actions en promotion de la santé nutritionnelle - FA4 : Déploiement charte programme national nutrition santé (PNNS) : collectivités et entreprises actives - FA 5 : Mise en œuvre du Pass' Santé Jeunes (PSJ) - FA 6 : Promotion et déploiement du Parcours d'Accompagnement Sportif pour la Santé (PASS) - FA 7 : Consolidation du dépistage organisé des cancers
Promouvoir un environnement favorable à la santé	Santé environnementale	<ul style="list-style-type: none"> - FA 8 : Amélioration de la prise en charge des sites et sols pollués à des fins de requalification - FA 9 : Prévention des pathologies vectorielles dont la maladie de Lyme - FA 10 : Lutte contre les allergies alimentaires - FA 11 : Amélioration de la qualité de l'air extérieur - FA 12 : Lutte contre les risques auditifs et amélioration acoustique des bâtiments accueillant des enfants
Améliorer les parcours de santé	Parcours des Personnes âgées	<ul style="list-style-type: none"> - FA 13 : Amélioration de l'organisation du parcours résidentiel des Personnes Agées - FA 14 : Recensement des besoins des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) en télémédecine - FA 15 : Déclinaison locale de la démarche de coopération entre les établissements sanitaires et les EHPAD : le passage aux urgences - FA 16 : Déploiement du programme Personnes Agées En Risque de Perte d'Autonomie (PAERPA) sur le Nord Franche-Comté

	Parcours des Personnes en situation de handicap	<ul style="list-style-type: none"> - FA 17 : Reconnaissance d'un dispositif inter institutionnel - FA 18 : Création d'un dispositif HANDICONSULT - FA 19 : Amélioration du parcours de soins des Personnes accueillies en établissements et services médico-sociaux (ESMS)
	Parcours Précarité vulnérabilité	- FA 20 : Expérimentation d'un espace mobile de santé
	Parcours santé mentale	Cf. Projet territorial de santé mentale et Contrat territorial de santé mentale
	Parcours neurologie	Cf. avenant à venir
Renforcer l'accès aux soins	Ressources humaines en santé Accès à la santé	<ul style="list-style-type: none"> - FA 21 : Promotion de l'attractivité du Nord Franche-Comté - FA 22 : Rencontre avec les internes en médecine - FA 23 : Rencontre avec les étudiants Masseurs-kinésithérapeutes - FA 24 : Développement des formations d'initiation à la maîtrise de stage pour les Médecins Généralistes - FA 25 : Développement de Consultations non programmées (CNP) - FA 26 : Développement de la télémédecine (TLM)
Animer et évaluer le CLS		<ul style="list-style-type: none"> - FA 27 : Animation du CLS - FA 28 : Evaluation du CLS - FA 29 : Travail sur l'évolution du CLS au cours des 5 années du Contrat

HISTORIQUE :

- Phase de **diagnostic** : 2016 -2017
- **Engagement des élus** : 11 octobre 2016
- Arrêté du DG ARS définissant les **territoires de démocratie sanitaire** de Bourgogne Franche-Comté. L'un des huit territoires régionaux correspond au périmètre du Pôle métropolitain NFC : 27 octobre 2016
- **Engagement des partenaires** : 27 janvier 2017
- **Engagement du Conseil territoriale en santé (CTS)** du pôle métropolitain Nord Franche-Comté : 10 mai 2017
- **Comité technique** : de juin 2017 à septembre 2018
- **Assemblée plénière, le CTS** : 27 novembre 2017, 27 juin 2018 et 12 février 2019
- **Comité de pilotage du CLS** : 21 juin 2018, 23 novembre 2018 et 12 septembre 2019
- **Formalisation du projet de CLS avec les fiches actions** : de juin 2018 à novembre 2018
- **Délibérations des instances des collectivités et avis des signataires** : de novembre 2018 à juillet 2019

GOVERNANCE :

- Un comité technique (COTECH) composé des pilotes des groupes thématiques, du président du Conseil Territorial de Santé (CTS) NFC, du directeur du Pôle Métropolitain NFC et de l'Animateur Santé (AS) du Pôle Métropolitain NFC, du délégué et des Animateurs Territoriaux de Santé (ATS) de l'ARS, qui a pour mission de travailler sur les projets d'actions et fiches actions, d'échanger sur la réalisation des actions et de préparer les réunions du Comité de Pilotage (COFIL) du Contrat Local de Santé. Ce groupe de travail se réunit au moins 3 à 4 fois par an.
- Un Comité de pilotage (COFIL) CLS composé des signataires du CLS NFC ou leurs représentants, des représentants des cinq EPCI membres du Pôle métropolitain et du Président du CTS NFC qui a pour mission de valider le projet de CLS (dont les avenants), de suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre du CLS et de définir la programmation annuelle des actions. Ce COFIL se réunit 1 à 2 fois par an.
- Une assemblée plénière CLS (CTS NFC plénier) composée des élus, des institutions des professionnels mobilisés, des associations porteuses d'actions et des représentants des usagers sur les questions de santé sur le territoire. Le CTS NFC réuni en formation plénière communiquera sur les réalisations et les évolutions du CLS au moins une fois par an.

SIGNATAIRES :

- Président du Pôle métropolitain Nord Franche-Comté
- Directeur Général de l'ARS
- Présidente du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté
- Président du Conseil Départemental du Territoire de Belfort
- Présidente du Conseil Départemental du Doubs
- Président du Conseil Départemental de la Haute-Saône
- Préfet du Territoire de Belfort
- Préfet du Doubs
- Préfet de la Haute-Saône
- Directrice de la CPAM du Territoire de Belfort
- Directeur de la CPAM du Doubs
- Directeur de la CPAM de la Haute-Saône
- Directeur de la MSA Franche-Comté